BULLETIN N°3

15 avril 2004

- **Le mot du président**
- **La vie de la commune**
- **Communauté de communes**
- **Elections cantonales**
- **Vos droits civics**
- **L'aire de carénage**
- **Vie de notre association**
- **Libres opinions**

Loi de 1901. Statuts déposés en préfecture le 31 décembre 2002
Adresse courrier: BP 32 22410 St Quay Portrieux
Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr

Le mot du Président

Comme vous le savez, notre première Assemblée Générale se tiendra le 17 avril prochain à Saint-Quay-Portrieux. Cette réunion nous permettra de faire le point sur l'activité de notre association.

Déjà trois bulletins d'information vous ont été transmis. C'est le moment de recevoir vos avis, d'avoir vos réactions, de recueillir vos propositions pour améliorer contenu et forme.

C'est également l'occasion d'étoffer l'équipe de rédaction afin de couvrir un large spectre d'informations qui vous intéressent.

Venez nombreux le 17 avril ou, à défaut, donnez votre pouvoir afin de manifester votre attachement à une entreprise modeste mais qui se veut utile à toutes et à tous.

Dominique Blanc

La vie de la commune

Echos du Conseil Municipal

Nous évoquerons ici quelques-uns uns des sujets traités lors des Conseils d'octobre et novembre 2003, ne disposant pas malheureusement de comptes-rendus ultérieurs.

Assainissement :
Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la reconduction des tarifs de taxe d'assainissement de 2003 en 2004, à savoir : abonnement au diamètre 15 à 1,60 euros et le mètre cube à 0,842 euros.
Les travaux de la 17ème tranche (rue des Martourets, Parc de la Duchesse Anne et ses abords, le casino) sont finis et on attaque la 18ème tranche (rue St Anne, les Venelles du port et le Portrieux).

Tennis :
Aucunes questions soulevées concernant le dépôt de bilan de l'Association du Tennis Club Quinocéen, mais un avenant a été voté pour couvrir les dépassements de 5 % des travaux (10.000 euros) prévus pour le tennis couvert. Il est évoqué l'élaboration d'un projet d'activités périscolaires qui ferait bénéficier les enfants des écoles de St Quay de l'accès à des cours d'initiation de tennis.

Ecole de Musique :
L'école de musique a des effectifs en progression à la rentrée 2003. Sept professeurs ont été nommés et l'équilibre financier est atteint. L'accent est mis sur la qualité des professeurs diplômés et de l'enseignement distribué et il est envisagé de mettre en place un diplôme de l'école de musique pour faire reconnaître la qualité de l'école.
M. le Maire précise sa volonté de soutien et de mise en avant de l'école de musique dans le cadre de la politique culturelle de la municipalité et évoque la possibilité de créer un petit théâtre de verdure lors de la rénovation de l'île de la Comtesse en partenariat avec la Sté d'Horticulture, où les élèves de l'école pourraient donner des concerts.

Chapelle de Kertugal :
Les travaux devraient commencer en février et être achevés vers la mi-juillet. d'après le calendrier
Pour le Pardon de Kertugal, le Cercle de danses celtiques de St-Quay pourrait, avec des costumes d'époque, reconstituer un pardon d'autrefois, accompagné du nouveau Bagad Sant Ké.

Débat sur l'école :
Dans une petite ville comme St Quay où l'on dénombre 1400 élèves sur une population de 3300 habitants, c'est une affaire importante. Il a commencé le 12/12/03 et y étaient invités « les personnes intéressées, représentant les Ecoles primaires, le Collège, ainsi que le Lycée de La Closerie et tous les citoyens de la commune concernés par ce débat, et voulant y travailler par le biais d'ateliers. »

Club des Loisirs et de la Jeunesse (CLJ) :
Le Directeur de la Police Générale donne l'assurance d'avoir les CRS nécessaires pour la prochaine saison.

Association des Moulins et des Lavoirs :
Une convention a été signée avec cette association qui se préoccupe de la mise en valeur et de l'animation du Moulin Saint-Michel. Son objet est de préciser les relations entre cette association et la Mairie pour ce qui concerne la gestion du moulin. Deux manifestations annuelles seront prévues, la fête du Moulin et le dimanche le plus près de la Saint Michel. Le moulin pourra être visité si les précaution en matière de sécurité et d'assurances sont prises par l'Association concernant les biens et les personnes.

Dernière minute
Les budgets, comptes administratifs et autres réjouissances sont habituellement votés au mois de mars/avril et le sujet sera développé dans le prochain bulletin. Nous voulons relever en attendant que pour la première fois depuis bien longtemps les taux d'imposition ont été augmentés malgré l'accroissement continue des recettes du casino.

Evolution de la délinquance à Saint-Quay-Portrieux

Au cours de notre Assemblée Générale d'août 2003, de nombreux résidents nous avaient fait part de leur inquiétude devant l'évolution de la délinquance, et de leur lassitude face à la multiplication des cambriolages. A titre d'exemple une famille avait été victime pour la 8°fois d'un vol avec effraction.
Nous avons interrogé la brigade de gendarmerie d'Etables sur Mer pour connaître la situation exacte dans notre canton ainsi que les mesures à prendre éventuellement pour limiter les risques de cambriolage.

1-Le point sur la délinquance.
La gendarmerie nous indique que notre région ne connaît pas de phénomène de grand banditisme et que les statistiques concernant les actes délictueux sont nettement meilleures que la moyenne nationale.
Nonobstant ce constat, il convient cependant de préciser que nous enregistrons une vague importantes de turbulences depuis janvier 2004 et que l'explication des cambriolages enregistrés concerne surtout les résidences principales. En effet, la délinquance concernant les résidences principales et les résidences secondaires semble bien différenciée, principalement en raison des réseaux distincts pour l'écoulement des objets volés.
Les cambrioleurs spécialisés dans les résidences principales sont essentiellement à la recherche d'argent, de chèques, bijoux,... et peuvent se montrer très dangereux, comme lors de l'agression de janvier 2004 où une personne âgée a été violemment attaquée à son domicile.
Les cambrioleurs spécialisés dans les résidences secondaires recherchent essentiellement des meubles, tableaux, objets de décoration,...qui seront écoulés dans des circuits de brocante, sauvages ou non.

2-Mesures de précaution à prendre pour limiter les risques d'effraction.
La gendarmerie considère que le fait de fermer tous les volets ainsi que de cadenasser le portail avec une chaîne, par exemple, peut constituer un appel au vol car il est facile pour les cambrioleurs de repérer l'absence de toute présence humaine dans la propriété. En conséquence il est préférable de montrer qu'il y a de la vie par différents dispositifs :
- lumière avec temporisateur,
- boite aux lettres vidée régulièrement,
- installation d'alarme avec déclenchement de sirènes. A ce propos signalons que la plupart des compagnies d'assurance proposent aujourd'hui des systèmes de surveillance reliés à des centre d'écoute pour un forfait de l'ordre de 30 euros par mois (compter entre 600 et 1500 euros pour l'installation, suivant l'importance de votre résidence). L'avantage de ce système est qu'il vous permet de bénéficier d'une diminution de votre prime d'assurance et surtout il vous apporte la garantie d'être informé de toute tentative d'effraction et de ne pas découvrir la mise à sac de votre résidence au moment où vos vacances devraient normalement débuter.

Projet d'aire de carénage et de manutention au Port ,Es Leu

Les appels d'offre étant lancés, on n'en saura pas grand chose de plus en attendant le dépouillement. On croit toutefois comprendre que les pécheurs sont farouchement hostiles au projet. L'explication étant la suivante :
Il existe une aire de carénage gratuite dans le port d'échouage. Pourquoi payer de 300 à 1000 Euros pour manutentionner des bateaux alors que la nature a offert aux Bretons le bénéfice d'un ascenseur gratuit sous forme de marées. Ils disent qu'il suffirait de créer un larmier tout autour de l'aire actuelle réalisée en pente, avec une pompe de relevage au point bas vers une ou vers la station d'épuration à créer
Un de leurs autres arguments est qu'ils voient mal le conseil général ou la chambre de commerce encourager la création d'une nouvelle aire de carénage et de manutention à St Q Px pour la pèche comme suite aux investissements lourds qui viennent d'être fait au Légué pour les bateaux de pèche ce qui implique que les financements seraient plus difficiles à obtenir, St Quay Portrieux devrait s'impliquer d'avantage.

Communauté de Communes

Dans le bulletin N° 2, nous avons expliqué la finalité des communautés de communes et la petite histoire de la création de la communauté de communes « Sud Goëlo »

Nous avions évoqué les dissensions entre les représentants des communes de Binic et ceux de Saint-Quay-Portrieux, principalement. Les conflits proviennent de ce que les communes ont eu tendance à ne voir les projets communautaires qu'à travers le point de vue étroit des interrogations suivantes :
-Est-ce que cela va nous rapporter plus que cela ne nous coûte ?
-Vais-je pouvoir faire supporter par toutes les communes le projet dont j'aimerais qu'il voie le jour sur le territoire de ma commune ?
-Et accessoirement, comment vais-je en garder le contrôle ?

Les cas des « compétences » relatives à l'école de musique et aux activités nautiques illustrent bien cette approche.

Compétence sur l'école de musique

L'école de musique est une création quinocéenne. Elle est assez fortement déficitaire et profite à tous les citoyens des communes de la communauté, sauf à ceux de Binic qui ont tendance à se tourner vers Plérin (102 élèves inscrits dont 68 quinocéens).

Lorsque, vers 1998 sous la municipalité précédente, Saint-Quay-Portrieux a essayé de faire prendre en charge l'école de musique par la communauté de communes en échange de son accord sur la piscine que notre commune ne souhaitait pas vraiment, la réponse des autres avait été globalement négative. Le fait que le donnant-donnant n'ait pas fonctionné fut très mal ressenti par les Quinocéens, et en conséquence, les tarifs de l'école furent accrus pour les non-Quinocéens, puisque l'école est subventionnée quels que soient les élèves qui en profitent, y compris ceux des autres communes.

Il y eut des grincements de dents et finalement les utilisateurs non-Quinocéens ont fait pression par ricochet sur leurs élus et la situation a évolué. L'ensemble des communes est maintenant favorable à la prise en charge de cette école de musique par la communauté de communes, sauf Binic qui y consentirait si elle était délocalisée pour rejoindre le centre géographique du canton,... par exemple sur la commune de Binic ! Les élus de Saint-Quay-Portrieux sont horrifiés à cette idée et revendiquent une sorte de droit historique de la maintenir à Saint-Quay-Portrieux.
De plus Binic voudrait baisser les coûts en confiant l'école à une association, ce contre quoi Saint-Quay-Portrieux s'insurge en arguant que seule une école publique est garante de la qualité ! (voir dans la rubrique vie de la commune).

Compétence sur le nautisme.

Saint-Quay-Portrieux concentre tous les points forts du nautisme avec ses ports, son école de voile municipale très subventionnée par la Municipalité, et ses associations nautiques.
De plus, le département (les ports sont départementaux), dans le cadre de sa politique de promotion de la voile, a décidé de regrouper le centre départemental de voile actuellement basé à Binic avec le CDVH (Centre Départemental de promotion de la Voile Habitable) basé à Saint-Quay-Portrieux. Il s'agit là d'un des éléments du fameux projet du département sur les terre-pleins actuels du port d'Armor, objet d'un autre débat. Il s'agirait de construire un nouveau bâtiment, soit à la place de la carcasse de l'hôtel, soit entre la criée et le bâtiment ouest. Ce serait une sorte de Maison de la Mer, associative sous tutelle départementale, comme il en existe plusieurs, par exemple à La Rochelle.

Le vote sur la compétence nautisme allait permettre d'engager des frais sur l'ancienne criée de Saint-Quay-Portrieux après qu'elle ait été récupérée par la commune. Ce vote s'est fait paisiblement ; il y avait unanimité et Saint-Quay-Portrieux à l'époque pensait que c'était une manière honorable de trouver une compensation à l'école de musique dont le sort n'était toujours pas tranché.

Mais entre temps le changement d'équipe municipale est intervenu et les élus de Saint-Quay-Portrieux ne l'entendent plus ainsi. Ils ont simplement décidé d'ignorer cette « compétence », refusant que les représentants des autres communes ne commettent la moindre ingérence dans les affaires nautiques de Saint-Quay-Portrieux et renonçant de ce fait à leurs participations financières. Saint-Quay-Portrieux paiera donc intégralement les frais relatifs au nautisme. De son coté, le maire de Binic qui a lui aussi quelques ambitions nautiques, a gelé toutes ses décisions ou projets car il entend bien au contraire faire fonctionner la communauté de communes pour cette compétence votée. On peut interpréter sa position comme: ce n'est pas parce que Saint-Quay-Portrieux ignore la compétence de la communauté de commune dans les affaires nautiques que je renonce moi à faire partager par toutes les communes les frais en cette matière!

La rapide revue de presse ci-dessous illustrera cette situation.

Le TB du 31 octobre sous le titre « Communauté Sud Goëlo : des élus quittent la scéance »

12 conseillers de Plourhan, de Tréveneuc et d'Etables sur Mer ont quitté la salle après lecture d'une déclaration : « ...Le pouvoir de blocage des communes (Binic et Saint-Quay-Portrieux) lors des votes concernant les prises de compétences, est... »

Le maire de Binic, Yvon Batard, a rappelé, quant à lui, que les conseillers Binicais ne voteraient plus aucun projet générateur de déficit ou qui provoque des augmentations d'impôts....».

OF du 1-2 novembre sous le titre « *Eric Dalquist*[1] *: dépasser l'intérêt de clocher* »

...Le président Dalquist appelle tous les élus de toutes les communes à « dépasser l'intérêt de clocher » pour prendre en compte tous les besoins de la communauté de communes....Il faut comprendre des élus qui retournent dans leurs communes et doivent rendre des comptes à leurs conseils municipaux respectifs. L'image de l'intercommunalité est entachée et on a le sentiment de se battre dans le vide... Bien qu'ayant des finances saines, notre communauté prend le risque de perdre des subventions au niveau du pays de St Brieuc, du département et de l'Europe. »

OF du 7 Novembre sous le titre « Divergences au Sud Goëlo : la réaction du maire de Saint-Quay-Portrieux[2]

Pour le maire, « ..... Apparemment, une partie des collectivités du sud Goëlo entend promouvoir à tout prix une politique sociale (notamment par des services aux personnes). La question se pose de savoir si on peut faire du social en oubliant l'économique. Or, l'essentiel des ressources de la communautés de communes provient de la taxe professionnelle, et celle-ci est générée par l'activité économique. Si on ne développe pas concurremment l'économique et le social, il existe un risque d'engranger des déficits sociaux de plus en plus importants...La piscine par exemple, représente un coût considérable en investissement, mais son fonctionnement sera source de déficit. Il n'est pas acceptable que, faute de créer des richesses économiques nécessaires à une politique sociale, on redistribue les cartes entre les communes dites riches ou dites pauvres sans réflexion concertée... »

Le TB du 8 Novembre, sous le titre communauté sud Goelo : une nouvelle réaction »,

Celle de Jean Le Breton, ancien maire de Plourhan «... Depuis 2001 il n'y a eu qu'une seule réunion communautaire pour informer les conseillers municipaux du bilan de l'activité et des projets futurs...L'intercommunalité ne doit pas se transformer en une concurrence entre nos communes.»

OF du 13 novembre : sous le titre intercommunalité : des mises au point du président Dahlquist

En réponse aux réflexions des maires de Saint-Quay-Portrieux et Binic à propos des projets et compétences de la communauté, E Dahlquist fait des mises au point.

« Suite à la demande que j'avais exprimée dès le mois d'avril 2001, des commissions ont travaillé pendant deux ans et demi pour que certains projets soient bien identifiés comme étant d'intérêt communautaire (école de musique, complexe sportif, service d'aide à domicile....) Hélas seul à ce jour le projet d'aide à domicile semble avoir de sérieuses chances d'aboutir.

Encore que celui-ci ne sera pas porté par la communautés de communes, mais par une association et sans qu'il soit exigé la moindre participation financière du groupement... »

[1] E Dalquist est président de la communauté et 1er adjoint d'Etables s mer

[2] Qui n'assistait pas au conseil communautaire

Elections cantonales

Tous les 6 ans la moitié des conseillers généraux est renouvelée. Les conseillers généraux constituent le Conseil Général qui a autorité sur le département. Chaque conseiller représente un canton. En ce qui concerne Saint-Quay-Portrieux le canton coïncide avec la Communauté de Communes.
Contrairement aux élections municipales qui se font chez nous dans un cadre ou la couleur politique n'est pas le critère fondamental, la plupart des listes s'affichant « apolitiques » et l'adhésion à un parti n'étant pas la condition pour être incorporé dans une liste, les divisions éventuelles qui interviennent ne suivent pas une logique politique mais sont la plupart du temps des décisions personnelles.
En revanche aux élections des conseillers régionaux, l'étiquette politique est plutôt la règle.

Marcel Ollitrault a été longtemps le candidat unique de la droite tendance UDF, et a été réélu chaque fois. Mais aux élections précédentes, en 1998, il a eu une candidature contre lui au nom de la droite, celle d'Yvon Batard à la faveur de laquelle Loic Raoult présenté par le parti socialiste a été élu tous trois se maintenant au deuxième tour.

Cette année les données sont un peu différentes, Yvon Batard a obtenu l'investiture de l'UMP et Marcel Ollitrault a renoncé à se présenter.
Après hésitations, Hervé Mazé ne s'est pas présenté, il n'aurait pas été soutenu par l'UMP qui avait déjà son candidat. Eric Dalhquist y a également renoncé. Il aurait été soutenu par l'UDF.

Au premier tour, il avait 6 candidats :
Yvon Batard maire de Binic, était donc soutenu par l'UMP et l' UDF
Paul Meheust retraité d'EDF GDF présenté par le parti communiste
Loic Raoult maire de Plourhan, conseiller sortant candidat du parti socialiste
François le Pivert, instituteur, présenté par le parti des travailleurs
Yves Thoroval préparateur technique retraité, lutte ouvrière
Monique Ferrer Kinésithérapeute retraitée, Front National

Au premier tour Loic Raoult devance Yvon Batard avec 47.4% des voix contre 33.6%
Au deuxiéme tour Loic Raoult est élu plus exactement réélu conseiller général avec 62.33% des votes.

L'analyse faite sur l'issue du scrutin tend à montrer qu'Yvon Batard a fait les frais de sa position au sein de la communauté de communes et sans doute de sa campagne agressive entre les deux tours. Il a été en minorité dans toutes les communes meme à Binic, de très peu alors que Loic Raoult faisait un carton plein dans sa propre commune.

Pour les élections régionales, vous connaissez les résultats qui ont été largement développés dans la presse nationale

Vos droits civiques.

Accéder légalement aux documents administratifs sans crainte ni contrainte

Ce droit qui a pour but de se soustraire à l'arbitraire bureaucratique, est établi dans notre pays au travers de la loi du 17 juillet 1978 qui précise, dans le cadre des « mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le citoyen », les principes de base permettant à tout citoyen d'obtenir les documents détenus par l'administration. Les décrets d'application et la nouvelle loi du 12 avril 2000, ont ainsi généralisé l'accès des documents administratifs aux citoyens.

Ce droit est encore peu exercé par nos citoyens, et les raisons sont multiples: ignorance de cette possibilité, crainte de déplaire ou de se faire remarquer, paresse intellectuelle, etc. Et pourtant, le système fonctionne très bien. Les réticences des débuts se sont atténuées et si vous exercez vos droits et demandez l'accès aux documents, les administrations ne font plus barrage, même s'il faut parfois insister et vaincre des réticences. Nos élus ne sont plus réticents, ce serait plutôt l'inverse, ils ne veulent pas être pris en faute ou en flagrant délit d'obstruction à l'accès aux documents administratifs.
De toutes façons, les obstructions ou réticences peuvent être arbitrées par la commission d'accès aux documents administratifs plus connue sous le nom de CADA, crée en 1978, et les administrations redoutent les interventions de la CADA à laquelle tout citoyen qui n'a pas pu obtenir l'accès à un document administratif souhaité peut s'adresser.

Modalités d'accès aux documents administratifs
-Quels documents peuvent être demandés ?
Tout dossier, rapport, ou compte rendu, peut être obtenu, à condition qu'il ait sa forme définitive. Par exemple l'accès au dossier complet d'un permis de construire n'est possible qu'après qu'il ait été accordé. Avant l'accord, il est réputé être à l'état préparatoire car il peut être modifié sans formalité. C'est, par exemple, ce qui explique, pour un permis de construire, que l'on ait toujours le sentiment de se trouver devant le fait accompli: avant sa délivrance on ne peut pas y avoir accès et l'Administration peut dire ou laisser dire ce qu'elle veut, après la délivrance, quand le permis est accordé et officiel, il ne reste qu'un mois pour le contester ou l'attaquer.
-Exceptions : les documents relatifs à la Défense Nationale, à la sécurité publique, ou les contentieux juridiques en cours ne peuvent être obtenus.
-Précision : il est nécessaire de bien identifier, dans la demande, le ou les documents que l'on désire.
-Qui peut accéder aux documents administratifs ? Toute personne, française ou non, peut faire une demande sans avoir à en préciser ou justifier la raison. Cependant, seules les personnes concernées peuvent demander les documents les mettant en cause personnellement.
-A qui faut-il s'adresser ? Toute administration détenant un document doit le communiquer, même si elle n'en est pas l'émettrice. Par exemple il est possible de demander aux services de la DDE de St Brieuc l'accès aux dossiers relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme ou aux permis de construire de Saint-Quay-Portrieux, plutôt que de s'adresser au service de l'urbanisme de la mairie qui les détient également.
-Comment faut-il s'y prendre?
Il doit être possible de consulter le document sur place, ou d'en avoir une copie sur support papier ou sur support informatique.
L'Administration peut faire payer les copies dont le prix maximum a été fixé par l'arrêté du 1° octobre 2001. Par exemple 0.18 Euros pour une page au format A4. Il n'est donc pas possible à une administration de refuser la délivrance de copies sous prétexte qu'elle ne peut pas facturer ou qu'elle ne connaît pas le tarif ou pour toute autre mauvaise raison.
-Que faire en cas de refus :
Le refus peut être exprès ou tacite (non réponse). Dans le premier cas on dispose de 2 mois pour s'adresser à la CADA. Dans le second cas on dispose d'un mois après l'envoi d'une lettre de demande restée sans réponse.
-Comment saisir la CADA ?
La CADA répond aux appels téléphoniques. Mais pour qu'elle donne suite, il faut lui exposer les faits par écrit, avec copie de la lettre restée sans réponse ou de la lettre de refus. La CADA s'exprime ensuite dans un délai d'un mois en émettant un avis qu'elle envoie à l'administration concernée, mais sans pouvoir de contrainte. Dans la plupart des cas l'administration s'exécute et communique le document demandé. Si elle persiste dans son refus, il reste à s'adresser au Tribunal Administratif pour qu'il condamne l'administration à s'exécuter mais alors, l'affaire devient plus longue et plus compliquée
En résumé, la loi de 1978, les textes ultérieurs, la CADA par la seule mention de son existence lorsque l'on rencontre des difficultés, facilitent fortement dans notre pays l'accès aux documents

administratifs surtout si l'on montre aux représentants de l'administration concernée que l'on connaît ces outils.
En cas de problème, il ne faut hésiter à consulter la CADA, cependant il ne faut pas poser des questions vagues mais exposer avec précision l'objet de l'appel.

Adresses utiles :
Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), 35 rue Saint Dominique, 75007 Paris. Tel 01.42.75.79.99. Son site Internet donne de bonnes informations sur son rôle et la façon de la consulter. Le site : <legifrance.gouv.com> est également une mine d'informations sur tous les documents administratifs français.

INFORMATIONS A DESTINATION DES RANDONNEURS

GR 34 :

De nombreuses mise en sécurité ponctuelles ont été effectuées (déroctage, confortement de l'escalier de la comtesse, mur de la grève noire etc…).

Le gros chantier proprement dit démarrera dès l'instant où les autorisations des différents services de l'état et les subventions auront été accordées.

Néanmoins en cas de nécessité pour raisons de sécurité des interventions peuvent toujours être engagées après accord du Préfet.

ILE DE LA COMTESSE

Des travaux de réhabilitation vont être effectués (débroussaillage, mise en sécurité des ouvrages en place, sécurisation des sentiers…).

Avec l'aide de la société d'horticulture du Goële et l'appui technique des services de la commune.

La campagne de nettoyage verra disparaître toutes sortes de ronces, chardons et lierres envahissants en préservant bien évidemment toutes les espèces d'arbres et arbustes d'essences rares qui ont poussé sur le site, quelques arbustes de la région seront aussi replantés.

La mise en lumière de l'île constitue une excellente idée mais présente de grosses contraintes techniques. Une évaluation est en cours.

Faits divers :

Lors des grandes marées de février, la forte mer a secoué les murs de la plage de la Comtesse. Le mur de soutènement au droit du parking de l'avenue de la Comtesse qui avait été secoué l'année dernière, et sommairement réparé, n'a pas résisté. En l'espace de deux marées de nuit, les 20 et 21 février, tout s'est écroulé. De plus la plage a été vidé de son sable sur un tiers de sa surface, ne subsistaient en surface que l'argile et des pierres (photos disponibles). On constate depuis quelques années, que la plage de la Comtesse a progressivement changé depuis que le port d'Armor a été créé. Les études hydrauliques préliminaires avaient simulé en bassin les mouvements hydrauliques et ses conséquences pour le port lui-même mais malheureusement les impacts sur les autres sites de la baie étaient restés dans l'ombre. Le long terme dira si on déclenché en cette occasion des modifications profondes et irréversibles du système hydraulique et des fonds marins le long de la cote. Vu l'accroissement des bancs de sable le long de la cote qui ne dit que le port de Binic ou celui du Légué ne deviennent un port à sec du genre de Rochefort en mer….. dans 50 ou 100 ans !

La vie des associations

L'association « mieux vivre à St Quay Portrieux » avait été crée au moment de la mise sur rail du projet Pierre et vacances au Romeur. Cette association avait dans un premier temps presqu' exclusivement milité pour soutenir ce projet (voir les bulletins 1 & 2). Elle s'est sabordée lors de son assemblée extraordinaire du 26 février 2004 suite aux démissions enregistrées et à l'absence de candidature. Cette décision ayant été prise à l'unanimité des votants moins une abstention. Les actifs ont été distribués entre la SNSM et une association de lutte contre le cancer

Libres opinions

Nous avons été interpellés par certains de nos lecteurs adhérents de notre association à propos de textes publiés dans notre bulletin N°2.

Ces courriers présentent plusieurs intérêts. Tout d'abord on peut noter que nos textes sont lus voir scrutés, et ne laissent pas indifférents. Ensuite ils amplifient et argumentent le débat, obligeant à approfondir les sujets pour d'apporter les réponses aux questions posées. Enfin ils invitent ceux qui s'interrogent à participer à la recherche d'éléments de réponse à leurs questions.

A la suite de notre enquête sur les associations Quinocéennes le Président de Mémoire et Avenir, de Kertugal, Monsieur Jean Jouet, nous a adressé une longue lettre de mises au point et rectifications. Nous avions pris la précaution de lui soumettre le texte avant de le publier, et avions incorporé les corrections mineures qu'il avait apporté. Les seuls changements apportés entre le texte soumis et le texte publié étaient celles résultant de la correction finale pour la mise en forme des textes pour un meilleur français et une meilleure lecture. Comme le courrier ci-dessous est engagé et que nous ne souhaitons pas se laisser se développer une polémique, le texte est publié ici sous la plume de son auteur dans la rubrique libres opinions.

Extraits

« Vous indiquez en ce qui concerne notre association « Mémoire et Avenir de Kertugal » ...
« exclusivement consacrée à la restauration et à la mise en valeur de la chapelle »
« Si l'on peut considérer que les visites commentées que nous y assurons font partie de « la mise « en valeur », l'information est incomplète et inexacte :

I - Incomplète parce que les travaux de restauration qui vont commencer sont assurés par la Mairie sans aucun contact ni consultation de notre association, ce que nous déplorons vivement.
D'autant plus vivement que c'est nous qui avons attiré l'attention il y a quelques années sur l'état déplorable du mobilier, avons descendu la vierge de pitié et le St Jean de la pénombre où ils étaient oubliés, fait l'opinion par notre bulletin, souligné la valeur de la vierge et l'avons remise une fois restaurée à la place d'honneur sur l'hôtel soulevant l'opposition d'abrutis incultes ce qui nous a valu d'être en mauvais termes, puis sans termes du tout avec la mairie.
C'est nous encore qui en avons fait la description et l'historique avec les recherches afférents, qui avons sauvé ce qu'il restait des ex-voto marins empilés en vrac et sans protection, offerts à tous les vols, qui les avons déployés en hémicycle à une hauteur dissuasive, etc....et avons dû révéler que l'ex-voto ayant le plus de valeur avait été volé « en mairie » !

II- Inexacte, parce que l'association ne s'est pas cantonnée à la chapelle mais a fait des recherches archéologiques avec des spécialistes chevronnés sur le site même de Kertugal en s'appuyant sur les découvertes fortuites, sur les interprétations données aux pierres druidiques, a protesté lors de la destruction voulue d'une allée couverte, a commencé

l'historique locale, la restauration du lavoir de Porcuro, l'étude des versants, protesté de la non reconstruction de la balise de la Hergue malgré les promesses du départ de la municipalité, restauré la Fontaine Saint-Ké, etc....

« Aujourd'hui une nouvelle Association de pratiquants locaux groupés autour d'un conseiller
« municipal entend mettre la main mise sur la chapelle avec bien entendu le soutien de la mairie
« avec qui ils signent une convention.

« Sur l'ensemble des activités des associations regroupées (à la demande du Maire) sous le nom
« d'accueil patrimoine vous indiquez pour le Moulin Saint-Michel « tous les deux jours visites à
« thèmes sur la commune » C'est bien de l'ensemble de nos associations qu'il s'agit et non de
« celle du Moulin. Le quiproquo est d'autant plus étonnant que nous vous avons fourni la liste de
« ces prestations sur laquelle figurent les associations concernées. Encore un regret : vous citez
« l'association « citoyens durables » qui est toute récente et fonctionne sur St Quay alors que vous
« avez omis celle qui se nomme « Portrieux » qui a fait énormément en quelques années, est
« dynamique, battante, active, et remporte beaucoup ,de succès . C'est elle entre autre qui a la
« charge de suivre le devenir du chemin de cote pour lequel elle a réalisé un état des lieux qui est
« un véritable travail de Bénédictin et que le Maire nous a envoyé à la figure en disant que c'était
« de son ressort et nous ne regardait pas !... C'est elle aussi qui est au premier rang des
« inquiétudes et éventuels combats pour la défense du Port Es leu qui est menacé de disparaître
« sous 10000 m3 de béton !!!
« Vous avez attribué cette montée au créneau à Accueil-Patrimoine.

« Nous lisons « les animateurs de ces associations ont comme mode principal d'expression des
« conférences illustrées de diapos ».
« C'est exactement le cas contraire de ce que nous avons dit plus haut pour les visites guidées.
« Ces conférences sont exclusivement le travail d'Accueil –Patrimoine... »

Tous les membres de notre association ont reçu la convocation ci dessous et nous rappelons l'importance de votre participation à cette Assemblé Générale ou du renvoi de la procuration qui y est jointe en faveur d'un autre membre, afin, au moins, que le quorum soit atteint et que les décisions nécessaires puissent être prises.

Les amis des membres qui ne participent pas encore à l'association sont cordialement invités à assister à cette réunion. Cependant ils ne pourront pas participer au vote et devront se présenter à l'accueil.

Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux

CONVOCATION

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le samedi 17 avril 2004

L'assemblée générale ordinaire de notre association se tiendra pour l'année 2004 le **samedi 17 avril 2004 à 18 :30** dans la **Maison des Associations, Résidence des Mimosas, rue des Ecoles à Saint-Quay-Portrieux.**

Ordre du jour :

Rapport moral du président sur le premier exercice

Rapport financier du trésorier

Relation avec la Municipalité, les organismes publics et les autres associations

Remarques sur les trois premiers numéros du bulletin : présentation, contenu et forme des articles, diffusion, ...

Election du Comité

Questions diverses

Absents : il est demandé aux membres qui ne pourront pas participer à la réunion de renvoyer le pouvoir ci-dessous après l'avoir rempli et signé au secrétariat de l'association, BP32, 22410 Saint-Quay-Portrieux, ou de le faire remettre par un participant à la réunion.

PROCURATION

Je soussigné.....membre de l'Association Amicale de Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux, donne pouvoir à (nom et prénom) ....de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association qui se tiendra le samedi 17 avril 2004 à Saint-Quay-Portrieux, de participer aux débats et de voter en mon nom et place à l'occasion de toute motion ou résolution qui serait proposée au cours de cette réunion.

Fait à ..... Le..... Signature.....